



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Lausanne, le 3 juillet 2009

DFJC  
Madame la Cheffe du département  
Anne-Catherine Lyon  
Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

### **Passage au niveau supérieur après 15 ans d'expérience professionnelle**

Madame la Cheffe du département,

Ayant pris connaissance du blocage des promotions de personnes au sein de l'administration cantonale, blocage promulgué par le SPEV du fait des négociations en cours avec les associations professionnelles et syndicats faïtiers, la SPV porte à votre connaissance sa position concernant la décision que vous avez prise en application de la convention du 3 novembre 2008 entre la DCRH et la FSF.

Constatant d'une part que :

- la négociation sur l'application de l'article 10 de la convention du 3 novembre 2008 a eu lieu ;
- le résultat de cette négociation a fait l'objet d'une décision de votre part, décision numérotée 116 ;
- cette décision ne mentionne aucun lien avec la négociation en cours entre la DCRH et les associations et syndicats faïtiers relative aux promotions ;

et d'autre part que :

- le verdict de la Cour constitutionnelle a supprimé l'obstacle juridique à l'application de cette décision ;
- le SPEV a bloqué la promotion au niveau supérieur des infirmières, pourtant dûment négociée ;
- le passage au niveau supérieur après 15 ans d'expérience dans la même fonction enseignante ne peut être assimilé à une promotion telle que définie dans la Loi sur le personnel.

**La SPV dénonce par avance tout blocage par le SPEV ou le Conseil d'Etat de l'application de la décision 116 et prendra, si nécessaire, ses responsabilités pour que les engagements de chacun soient respectés.**

Dans l'esprit constructif, mais déterminé, qui l'habite, la SPV vous interpelle par le présent courrier afin que vous vérifiez auprès de vos services qu'aucun retard ne sera pris dans le paiement des salaires dus, dès août 2009.

La SPV vous remercie par avance pour les informations que vous pourrez lui fournir afin que celles-ci puissent être transmises à ses membres, évitant ainsi la propagation de rumeurs qui péjoreraient la sérénité nécessaire à la rentrée scolaire.

Dans l'attente de vos nouvelles, la SPV vous adresse, Madame la Cheffe du département, ses salutations respectueuses.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Jean-Marc Haller  
Secrétaire général

Jacques Daniélou  
Président

